



PEUX T'ON VIRER UN STAGIAIRE?

Par **ausecours**, le **26/04/2013** à **15:55**

Bonjour,

Je suis en stage depuis 2 mois dans une agence de communication.

Ma convention de stage stipule une durée de présence en entreprise de 35h. Je fais 45h hebdomadaire et mon patron me demande régulièrement de rester plus tard (je pars régulièrement à 20h et le plus tard que j'ai fais était 22h30).

Cependant ceci ne me poserait pas de problème (même si ce n'est pas légal) si il n'était pas tyrannique par ailleurs. Il s'énerve contre moi (en me parlant de manière virulente) lorsque je ne fais pas les choses exactement comme il les imaginaient alors qu'il ne m'explique pas ses attentes en amont.

Il ne m'explique rien, je dois faire les choses suivant ses caprices.

Je souhaiterai avoir toutes les cartes en mains au niveau de mes droits pour avoir un discours le plus juste et le plus cohérent possible afin de ne pas me faire avoir.

Je vous remercie de me dire si il peut me virer comme ça et si je peux riposter en l'attaquant sur son manquement au niveau du respect des horaires inscrites dans ma convention ainsi que dans son comportement (je peux l'enregistrer en cas de besoin de preuves).

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **17:01**

Bonjour,

S'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise, vous pourriez déjà demander d'être assisté(e) par l'un d'eux même si cela pourrait vous être refusé car de toute façon, comme il s'agit d'un rendez-vous informel, ce n'est pas à la suite de celui-ci que l'employeur pourrait prendre une sanction...

Par **ausecours**, le **26/04/2013** à **18:02**

Il n'y a pas de représentants. C'est une micro structure, nous sommes seulement 4.

Cordialement